

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 14 octobre 2005  
(convocation du 3 octobre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANIVENC René, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FLORIAN Nicolas à M. FAYET Guy  
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain  
M. BANDEL Jean-Didier à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique  
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien  
Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (jusqu'à 11 h 00)  
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri  
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (jusqu'à 11 h 20)  
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE (jusqu'à 10 h 30)  
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André  
Mme CAZALET A. Marie à Mme RAFFARD Florence (jusqu'à 10 h 15)  
M. CAZENAVE Charles à Mme. VIGNE Elisabeth  
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. BRANA Pierre

M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude  
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 30)  
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MONCASSIN Alain à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 11 h 40)  
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 11 h 15)  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette  
M. PONS Henri à M. NEUVILLE Michel (à compter de 10 h 45)  
M. QUANCARD Joël à M. MILLET Thierry (jusqu'à 11 h 20)  
M. REBIERE André à M. BRON J. Charles (jusqu'à 11 h 45)  
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**TALENCE - Passage supérieur Sainte Marie - Déclaration de projet**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2003/0641 du 19 septembre 2003, la Communauté urbaine de Bordeaux décidait de requérir de Monsieur le Préfet la Déclaration d'Utilité Publique concernant l'aménagement d'une voie nouvelle avec franchissement supérieur à la voie ferrée dans le secteur Sainte Marie/Roustaing sur la commune de Talence.

En application de l'article L.126-1 du code de l'environnement, inséré par la loi n°2002.276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité et de l'article L.11-1-1 du code de l'expropriation, notre Etablissement public doit se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée.

Le projet soumis à l'enquête publique consistait à créer une voie nouvelle, comportant une file de circulation par sens, une piste cyclable bidirectionnelle et un trottoir, dans une emprise de 12 m.

L'opération envisagée se traduisait également par les aménagements suivants :

- création d'un carrefour giratoire, destiné à améliorer la sécurité au droit de l'intersection entre l'avenue Sainte Marie et la rue Roustaing,
- réaménagement de l'avenue Sainte Marie entre la rue Roustaing et le futur passage supérieur,
- création d'un ouvrage de franchissement supérieur à la voie ferrée,
- création d'une voie nouvelle au Nord de la voie ferrée, entre l'ouvrage supérieur et l'avenue Paul Bert, avec réaménagement du carrefour-plan à l'arrivée de la voie nouvelle, en interceptant la rue Armand Leroy.

Elle est inscrite en emplacement réservé au Plan d'Occupation des Sols de la Communauté urbaine de Bordeaux, sous le numéro S330.

En outre, les aménagements projetés répondaient à l'objectif principal de l'opération, à savoir améliorer les communications entre les zones d'habitats implantées au Nord de la voie ferrée et les divers pôles et équipements du centre-ville de Talence.

Aussi, tout en atténuant l'effet de coupure, le projet avait pour but de garantir à tous les usagers des conditions de circulation et de sécurité optimales, en particulier pour le franchissement de l'axe ferroviaire Bordeaux-Irun.

L'enquête publique, préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet d'aménagement du passage supérieur Sainte Marie s'est déroulée du lundi 20 septembre au jeudi 18 novembre 2004 inclus.

A l'issue de l'enquête publique, dans son rapport du 4 mai 2005, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet, assorti de six recommandations.

Suite à l'examen de ces recommandations, et en accord avec la mairie de Talence, la Communauté urbaine de Bordeaux abandonne la liaison routière et ne conserve que la seule partie du projet correspondant à une liaison pour les piétons, les personnes à mobilité réduite et les cyclistes.

En conséquence, à l'issue de la procédure, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir confirmer que le projet modifié suite à l'enquête publique présente un caractère d'intérêt général et qu'il s'inscrit pleinement dans le Plan des Déplacements de la Communauté urbaine de Bordeaux qui justifie sa réalisation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des Verts vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 octobre 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
4 NOVEMBRE 2005**

M. ALAIN DAVID

